COVENANT & CONVERSATION

LA FOI AU FIL DE LA PARACHA AVEC RAV SACKS

WOHL LEGACY

Sponsorisé par Marion et Guy Naggar

Traduit par Liora Chartouni

Le jeu sans fin

Vaet'hanan 5780

Simon Sinek, le fameux auteur et organisateur de TED talks (institut à but non lucratif qui organise des conférences internationales sur des sujets variés), a récemment publié un livre intitulé *The Infinite Game*[1]. Cet ouvrage est fondé sur la distinction qui fut mise en lumière par James P. Carse[2] concernant la différence entre deux types d'entreprises. Le premier type concerne les entreprises à jeu limité : elles ont un début et une fin. Ce type obéit à des règles, est borné à des limites, et aboutit à des gagnant et à des perdants. La plupart des sports sont comme ça. Il en va de même dans la politique : il y a des campagnes électorales, des élections, des règles et des régulations, et des candidats qui gagnent et d'autres qui échouent. Les affaires peuvent être gérées de la même manière lorsqu'elles se concentrent sur les profits trimestriels, les prix des actions ou autre.

Mais il existe également des jeux infinis. Ils ne possèdent ni début ni fin, pas de gagnants ni de perdants clairs, pas de règles ni de balises délimitées. Il en va ainsi de l'art. Comme la musique ou la littérature. Beethoven n'a pas gagné. Bach n'a pas perdu. De grands artistes changent les règles. C'est ce que Beethoven, Schoenberg et Stravinsky ont fait, mais aussi Van Gogh, Cézanne et Picasso. La politique peut être semblable lorsqu'elle va au-delà des sondages d'opinion et se penche sur des enjeux de justice, d'égalité, et de santé morale de la société. L'éducation fonctionne selon un jeu limité lorsqu'elle se penche sur les résultats des examens et sur les qualifications, ou bien elle peut être un jeu infini lorsqu'elle se concentre sur la largesse et la profondeur de la compréhension et du développement de la personnalité.

On joue aux jeux limités pour gagner. On joue aux jeux illimités pour leur intérêt intrinsèque. Les jeux limités sont souvent joués devant une quelconque forme d'audience. Les jeux infinis sont participatifs. Nous nous y impliquons parce qu'ils nous transforment. Van Gogh n'avait pas besoin de vendre des tableaux afin de comprendre que l'art en valait la peine. Beethoven ne recherchait pas la célébrité lorsqu'il a écrit ses sonates ou ses quatuors. James Joyce ne pensait pas écrire un bestseller lorsqu'il a rédigé *Ulysse*.

Les jeux infinis ne sont pas un moyen d'atteindre un but : gagner un championnat, conquérir le marché, gagner les élections. Ils sont plutôt ce que les psychologues qualifient d'autotéliques, c'est-à-dire, qu'ils contiennent leur but en eux-mêmes. Nous les faisons car l'activité est intrinsèquement créative, exigeante, inspirante et ennoblissante.

---

[1] Simon Sinek, *The Infinite Game*, Portfolio Penguin, 2019.

[2] James P. Carse, *Finite and Infinite Games*, Free Press, 1986.

Il devrait être évident à ce stade qu'il ne s'agit pas de deux simples jeux. Ce sont deux façons différentes de jouer à un jeu. Si dans un pays quelconque à un certain moment, la politique devenait un jeu limité dans lequel tout ne se résume qu'à des cotes de popularités et des résultats électoraux, cela deviendrait rapidement superficiel, insignifiant et peu inspirant. La qualité du leadership diminue. Le public devient cynique et désabusé. La vérité est érodée et les relations sociales s'effritent.

Lorsque la politique est portée par un sens de l'histoire et du destin de la part de ses dirigeants, lorsqu'elle devient non pas la poursuite du pouvoir mais une forme de sacerdoce au service des autres, voire une responsabilité sociale, lorsqu'elle est animée par des idéaux élevés et une aspiration éthique, alors le leadership devient responsable et la politique elle-même devient une noble vocation.

Cela n'est pas pour dénigrer les jeux limités. Nous en avons besoin, car plusieurs domaines de la vie requièrent des règles, des balises et des délais. Mais nous devons également laisser une place pour les jeux infinis car ils représentent l'une des plus grandes expressions de l'esprit humain.

Ces réflexions sont soulevées par deux versets de notre Paracha :
"Gardez, au contraire, les commandements de l'Éternel, votre D.ieu, les statuts et les lois qu'il vous a imposés. Fais ce qui est juste et agréable aux yeux de l'Eternel… (Deut. 6, 17-18)

Le problème, c'est que le verset semble inclure toutes les 613 Mitsvot de la Torah. Ce sont des commandements, décrets ou lois. Pourquoi la Torah ajoute-t-elle alors : "Fais ce qui est juste et agréable aux yeux du Seigneur" ? Ainsi, ce qui est juste et bon n'est rien de plus ni de moins que de garder les commandements, décrets et lois de D.ieu. N'est-ce pas deux manières de dire la même chose ?

Cependant, comme que le Talmud[3] l'explique : "Et tu feras ce qui est juste et bon aux yeux de D.ieu" signifie que nul ne devrait accomplir un acte qui n'est pas bon et juste, même s'il a légalement le droit de le faire. Il s'agit du fondement d'une loi importante dans le judaïsme, *Dina Débar Metzra,* "la loi de la propriété adjacente". Lorsqu'un propriétaire terrien vend une parcelle de terre, le propriétaire de la terre adjacente possède un droit prioritaire de l'acheter. Si elle a été abusivement vendue à une tierce partie, l'acheteur doit restituer la terre au voisin qui doit rembourser la contrepartie financière.

Cette loi ne concerne pas la possession de terre en tant que telle. De manière générale, un propriétaire terrien a le droit de vendre sa terre à n'importe qui. Il s'agit plutôt de faire ce qui est "bon et juste", ce que les gens qualifient parfois de *menschlichkeit*. [En Yiddish : faire preuve d'humanité] Pour le voisin, l'achat de la terre représente un grand atout. Il a l'occasion d'élargir sa terre sans disséminer ses propriétés dans plusieurs endroits. Pour une personne externe, perdre cet achat n'est pas si important puisqu'il peut acquérir d'autres terrains ailleurs. La loi de *Bar Metzra* se démarque de la stricte application des principes de droit, dans la mesure où il poursuit une fin strictement morale : aider en priorité le voisin.

Rachi, en se basant sur ce passage talmudique, affirme que faire ce qui est droit et bon aux yeux de l'Eternel signifie "trouver le juste compromis, pour agir au-delà de la stricte ligne de justice"[4]. Ramban est d'accord sur ce point mais insiste en faisant une déclaration fascinante et fondamentale :

"L'objectif de tout cela est que, depuis le début, D.ieu a dit de garder Ses commandements, témoignages et lois tels que D.ieu les a ordonnés. Et maintenant, il est dit : même en ce qui concerne ce que D.ieu n'a *pas* ordonné, prêtez attention à ce qui est bon et juste aux yeux de D.ieu, car D.ieu aime la bonté et la vertu. C'est fondamental car il est impossible de mentionner dans la Torah tous les détails de ce que devraient être les comportements du peuple envers autrui, ou bien la gestion des affaires ou encore les ordonnances locales. La Torah fait mention de plusieurs lois, telles que : "Ne pas colporter", "Ne pas se venger ni de garder rancune", "Ne pas être indifférent devant le sang de son prochain", "Ne pas maudire le sourd", "Se lever devant les aînés", etc. Il est également énoncé que l'on doit faire ce qui est bon et juste dans tous les domaines, ce qui inclut le fait de trouver un compromis au-delà de la stricte ligne de justice[5].

---

[3] Baba Metsia 108a

[4] *Lifnim Michourat Hadin* signifie en fait "à l'intérieur" et non pas au-delà de la stricte ligne de justice. Le sens est le suivant : j'ai certains droits, mais je peux décider de ne pas en profiter afin de ne pas compromettre le bien-être de mon prochain. "À l'intérieur" signifie : je ne vais pas jusqu'à la limite en exerçant ma réclamation légitime. Je choisis de renoncer à ce droit".

[5] Ramban, commentaire sur le Deutéronome. 6, 18; voir également son commentaire sur le lévitique. 19, 2 où il traite d'un cas similaire.

Le Ramban semble être d'accord avec Rachi, mais il émet un argument quelque peu différent. Rachi affirme : gardez la loi et allez au-delà. Le Ramban affirme qu'il y a des choses qui *ne peuvent être spécifiées par la loi*. "Il est impossible de mentionner dans la Torah tous les détails du comportement des gens". La Torah nous donne quelques exemples : ne pas colporter, ne pas se venger, et ainsi de suite. Mais le reste dépend de la situation, des circonstances, et la personne ou le peuple avec qui on fait affaire.

Selon les termes que nous avons énumérés au début de cet article : toute la Torah n'est pas un jeu limité. La plupart l'est. Il y a des règles, des commandements, des décrets et des lois. Il y a la Halakha. Il y a des limites : le lait, la viande, le domaine public, et le domaine privé. Il y a des débuts et des fins : l'heure à partir de laquelle on peut réciter le Chéma du matin ainsi que l'heure limite. Il y a des réussites et des échecs : on peut compléter ou non le compte du 'Omer. Tout cela est limité même si c'est dédié à Celui qui est infini.

Le Ramban souligne cependant (argument émis également par le Maggid Michné[6]) qu'il existe des domaines importants qui relèvent de la morale qui ne peuvent pas être réduits à des lois. C'est parce que les lois relèvent du domaine des généralités, alors que les vies humaines sont particulières. Nous sommes tous différents. C'est la même chose pour chaque situation dans laquelle nous nous trouvons. Les personnes justes savent quand parler, quand se taire, quand faire des louanges et quand remettre en question. Elles comprennent les non-dits, ressentent la douleur cachée, se concentrent sur autrui plutôt que sur elles-mêmes, et sont motivées par un sens de la morale profondément ancré en elles, qui les éloignent instinctivement de tout ce qui n'est pas juste ou bon. "Ce qui est droit et bien à la vue de D.ieu" repose sur la vie morale ce qui représente un jeu infini.

Il existe une magnifique description d'une telle personne dans le Psaume 15 : "Celui qui marche intègre, pratique la justice et dit la vérité de tout son cœur… ne fait aucun mal à son semblable, et ne profère point d'outrage contre son prochain…qui, ayant juré à son détriment, ne se rétracte point… Celui qui agit de la sorte ne chancellera jamais."

Je crois que nous faisons une erreur magistrale lorsque nous croyons que tout ce que nous devons savoir et observer, ce sont les règles régissant les interactions, *Ben Adam La'havero*, entre nous et autrui. Les règles sont essentielles mais également incomplètes. Nous devons développer une conscience qui ne nous permet pas de compromettre, de heurter ou de faire du mal à quelqu'un même si la loi nous le permet[7]. La vie morale est un jeu infini qui ne peut être réduit à de simples règles. Nous devons apprendre et internaliser un sens inné de ce qui "juste et bon".

Chabbath Chalom

Jonathan Sacks

Jonathan Sacks
The Office of Rabbi Sacks

Pour d'autres écrits du Rav Sacks, consultez le **www.rabbisacks.org**

© Rabbi Sacks • Tous droits réservés
Le Bureau du Rav Sacks a le soutien du « Covenant & Conversation Trust »

[6] Voir le Maggid Michné du Rambam, Hilkhot Chkhenim 14, 3.
[7] Le Ramban a développé cet argument ainsi que d'autres cas de *Naval Bi-Rechout Ha-Torah*. Voir son commentaire sur le Lévitique 19, 2.